

Ministry of Education

Office of the ADM  
Financial Policy and Business Division  
900 Bay Street  
20th Floor, Mowat Block  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des  
opérations  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2



2016 : B10

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**EXPÉDITEUR :** Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

**DATE :** Le 26 mai 2016

**OBJET :** Uniformisation des pratiques adoptées par les  
équipes régionales de vérification interne

---

Cette note de service présente de nouvelles exigences applicables à l'initiative de vérification interne régionale, qui entreront en vigueur au cours des prochains mois, ainsi que les obligations connexes des conseils scolaires et des directeurs régionaux de la vérification interne (DRVI).

Les équipes régionales de vérification interne (ERVI) fournissent au secteur des services de certification et d'autres services à valeur ajoutée. Du fait de la structure de l'initiative de vérification interne régionale, ces équipes exercent de façon autonome, de sorte que leurs approches, outils et modèles varient d'une région à l'autre. Toutefois, comme l'initiative concerne l'ensemble de la province, une normalisation des pratiques s'avère nécessaire, selon des membres du secteur.

Actuellement, chaque ERVI répertorie les meilleures pratiques qui pourront être généralisées pour une plus grande uniformisation. De nouvelles pratiques, comme le processus d'évaluation du rendement, seront également mises en place selon une approche standardisée. Grâce à ces pratiques, les services fournis par les ERVI seront du même niveau pour l'ensemble des conseils, tout en répondant aux besoins propres à chaque région. Les changements contribueront aussi au processus d'amélioration continue des ERVI.

Cette note de service décrit les exigences qui entreront en vigueur au cours de la prochaine année scolaire, dans un souci d'uniformisation. Tout changement additionnel fera l'objet d'une communication en temps voulu.

### **Nombre de missions par année**

D'après le rapport annuel du comité de vérification présenté au Ministère, le nombre de missions de vérification et autres menées auprès de chaque conseil scolaire varie grandement à l'échelle de la province. Dans certains conseils scolaires, un an ou plus s'est écoulé sans intervention de l'ERVI. Étant donné l'importance accordée à la transparence et aux obligations redditionnelles, chaque conseil doit absolument utiliser le financement annuel octroyé par le Ministère en soutien à la fonction de vérification interne régionale. Afin de favoriser l'uniformisation au sein du secteur, les ERVI devront assurer un minimum de deux missions par an dans chaque conseil scolaire, à compter de l'exercice 2016-2017.

Les missions comprennent les vérifications internes et les missions de consultation; elles peuvent être exécutées par des membres de l'équipe ou des spécialistes, selon les ressources de l'ERVI.

Les DRVI devront s'assurer que les plans de vérification interne de 2016-2017 tiennent compte de cette nouvelle exigence. La coopération des conseils scolaires, en particulier celle du personnel lié aux processus vérifiés, est essentielle à la réalisation du plan de vérification et à la prompt communication des résultats au comité de vérification.

Le Ministère pourra attester le respect de cette exigence en examinant le rapport annuel qui lui est présenté et qui dresse la liste des travaux effectués par les ERVI durant l'année.

### **Activités de suivi des missions**

Comme l'exigent les normes de vérification interne, les vérificateurs doivent effectuer un suivi périodique afin de s'assurer que la direction des conseils scolaires a adopté des plans d'action en vue de remédier aux constatations de la vérification (et à celles des missions de consultation, dans la mesure convenue avec la direction). Les activités de suivi comprennent également la surveillance des constatations en retard.

La plupart des ERVI mènent des activités de suivi, mais elles sont parfois confrontées à des priorités conflictuelles. À l'avenir, toutes les ERVI devront entreprendre des activités de suivi des constatations pour l'ensemble des missions réalisées, s'il y a lieu. Un rapport standard sera créé pour que les DRVI puissent faire le suivi des constatations.

Les activités de suivi s'ajoutent aux deux missions par conseil scolaire.

### **Rapport de vérification interne**

À l'heure actuelle, chaque ERVI utilise un modèle et un style de rapport de vérification différents, qu'elle personnalise en fonction des préférences de chaque comité de

vérification. Ce processus est non seulement chronophage, il a aussi pour conséquence que la présentation et la précision des données varient selon les rapports de vérification. La vérification interne régionale étant une initiative provinciale, les rapports devraient avoir la même présentation et le même type de contenu pour tous les conseils scolaires. C'est ainsi que travaillent les cabinets professionnels : ils utilisent le même modèle de rapport de vérification interne pour tous leurs clients.

Lors de la conférence sur la vérification interne des conseils scolaires qui aura lieu en juin, une séance sera consacrée aux pratiques exemplaires en matière de rédaction des rapports de vérification interne. Un modèle standard de rapport de vérification interne régionale intégrant ces pratiques sera créé après la conférence.

Les missions de vérification interne régionale devront utiliser le nouveau modèle de rapport à compter de l'exercice 2016-2017. J'invite la haute direction et le comité de vérification de chaque conseil scolaire à appuyer l'usage de ce modèle.

### **Évaluation du rendement des ERVI**

Le mandat du coordonnateur de la vérification interne régionale, Dan Duszczyszyn, consiste en partie à aider les conseils hôtes de la vérification interne à évaluer le rendement des DRVI.

En raison de la structure unique de la vérification interne régionale, cette évaluation officielle revêt une importance particulière. Les DRVI sont des employés des conseils hôtes, mais ils ont des comptes à rendre aux comités de vérification des conseils scolaires de la région. En outre, les vérificateurs internes travaillent avec plusieurs ministères au sein de chaque conseil scolaire. Il est donc difficile d'obtenir la rétroaction des personnes qui traitent directement avec les vérificateurs en ce qui concerne leur rendement.

Dan élabore actuellement un cadre officiel d'évaluation du rendement des DRVI, en vue d'obtenir chaque année la rétroaction du comité de vérification et du cadre supérieur de l'administration des affaires de chaque région. Ce cadre devrait être adopté d'ici la fin de l'exercice. Les conseils scolaires devront utiliser les formulaires de rétroaction qui seront mis à leur disposition.

Le processus d'évaluation du rendement comprend un autre volet important : le sondage post-vérification des ERVI, qui a été normalisé et qui peut être utilisé dès maintenant. Ce sondage vise à obtenir une rétroaction opportune sur le rendement du vérificateur. À la fin de chaque vérification, le DRVI invitera le responsable du processus vérifié et les autres employés clés à répondre au sondage en ligne. Je vous encourage à y participer afin d'obtenir le meilleur service possible de votre ERVI.

Je vous invite à transmettre cette note de service aux membres de votre comité de vérification.

Pour poser vos questions ou obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec Paula Hatt, analyste principale, Vérification, à [paula.hatt@ontario.ca](mailto:paula.hatt@ontario.ca) ou au 416 326-1170.

*Original signé par :*

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

c. c. Chefs régionaux de la vérification interne  
Dan Duszczyzyn, coordonnateur de la vérification interne régionale